Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 12814

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien des espaces forestiers et naturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)	Directeur de l'UNMFREO

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

213s Pêche, exploitation forestière

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire réalise les activités suivantes:

- Conception du projet de travaux d'aménagement des espaces naturels et forestiers
- Réalisation des devis et justification auprès des décideurs
- Organisation et gestion du planning de chantier
- Réalisation et faire réaliser les travaux d'aménagement
- Entretien des aménagements réalisés après l'installation
- Organisation du chantier en veillant à sa mise en sécurité
- Utilisation des documents de suivi de l'activité
- Encadrement de l'équipe sur les chantiers
- Contribution à situer l'activité de l'entreprise pour la mettre en adéquation avec son marché et son évolution
- Participation à la démarche commerciale, à la gestion administrative de l'entreprise et à la gestion des ressources humaines
- Utilisation des résultats comptables et financiers
- Suivi du fonctionnement global de l'entreprise dans ses différentes composantes
- Participation à la définition des moyens nécessaires à l'adaptation et aux anticipations indispensables à l'évolution de l'activité de l'entreprise

Le titulaire est capable de:

- Assurer la conception d'aménagements diversifiés des espaces forestiers et naturels,
- Contribuer à la stratégie marketing de l'entreprise,
- Maîtriser la réalisation des chantiers d'aménagements diversifiés des espaces forestiers et naturels,
- Maîtriser l'utilisation des matériels et équipements,
- Concevoir l'entretien et le suivi des aménagements après leur réalisation,
- Maîtriser la sécurité des chantiers,
- Participer à la gestion des ressources humaines, à la vie professionnelle et sociale,
- Analyser les résultats comptables et financiers de l'entreprise.
- Participer au management général de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

aménagements diversifiés des espaces forestiers et naturels

Responsable de chantier, chef d'équipe, ouvrier hautement qualifié, moniteur encadrant technique (en ESAT...), technicien dans une collectivité territoriale,...

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>A1201</u>: Bûcheronnage et élagage <u>A1202</u>: Entretien des espaces naturels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est organisée en 9 modules, modules basés sur chacune des compétences déjà énumérées ci-dessus.

Le module 1 relatif à la fonction Encadrement-coordination est validé en fin de parcours. Les autres modules sont accessibles pendant le parcours

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	NUO	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Χ	

En contrat d'apprentissage	X		50% au moins de professionnels (chefs d'entreprise, techniciens). L'autre partie est composée de formateurs, à l'exclusion de ceux ayant contribué à la formation.
Après un parcours de formation continue	X		50% au moins de professionnels (chefs d'entreprise, techniciens). L'autre partie est composée de formateurs, à l'exclusion de ceux ayant contribué à la formation.
En contrat de professionnalisation	X		50% au moins de professionnels (chefs d'entreprise, techniciens). L'autre partie est composée de formateurs, à l'exclusion de ceux ayant contribué à la formation.
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		50% au moins de professionnels (chefs d'entreprise, techniciens). L'autre partie est composée de formateurs, à l'exclusion de ceux ayant contribué à la formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

I IFNS A	VEC D'AUTRES	CERTIFICATIONS	3

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien des espaces forestiers et naturels" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 10 août 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR) : option forêt'. Le précédent titre est scindé est en 3 options.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 6 décembre 1993 publié au Journal Officiel du 16 janvier 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR)'.

Pour plus d'informations

Statistiques:

10 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

UNMFREO

Lieu(x) de certification :

UNION NATIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION 58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sites préparant à la certification

MFR d'AILLEVILLERS (70) MFR de BUXIERES (52)

MFR de DAMVILLERS (55)

MFR de VIF (38)

MFR de RIAILLE (44)

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - 'Certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR)' (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- 'Certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR) : option forêt' (Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998)
 - "Technicien forestier (CCTAR)" (arrêté du 16 février 2006, JORF du 5 mars 2006)

Certification précédente : <u>Technicien forestier (CCTAR)</u>